



Titres négociables à court terme

(Negotiable European Commercial Paper - NEU CP)¹

Dénomination commerciale des titres définis à l'article D.213-1 du Code monétaire et financier

Programme garanti

| DOCUMENTATION FINANCIERE (DF) | |
|---|--|
| Nom du programme | TOTALENERGIES CAPITAL, NEU CP (ID Programme 1660) |
| Nom de l'émetteur | TOTALENERGIES CAPITAL |
| Type de programme | NEU CP |
| Langue de rédaction | Français |
| Plafond du programme | 500 000 000 EUR cinq cents millions EUR ou la contre-valeur de ce montant en toute autre devise autorisée |
| Garant | TotalEnergies SE |
| Notation du programme | Non noté |
| Arrangeur | Sans objet |
| Conseil(s) à l'introduction | Sans objet |
| Conseil(s) juridique(s) | Sans objet |
| Agent(s) domiciliataire(s) | BNP PARIBAS |
| Agent(s) placeur(s) | TOTALENERGIES CAPITAL |
| Date de signature de la documentation financière (jj/mm/aaaa) | 18/06/2025 |

Documentation établie en application des articles L. 213-0-1 à L. 213-4-1 du Code monétaire et financier

Un exemplaire de la présente documentation est adressé à :

BANQUE DE FRANCE
Direction générale de la stabilité financière et des opérations (DGSO)
Direction de la mise en œuvre de la politique monétaire (DMPM)
S2B-1134 Service des Titres de Créances Négociables (STCN)
39, rue Croix des Petits Champs
75049 PARIS CEDEX 01

La Banque de France invite le lecteur à prendre connaissance des conditions générales d'utilisation des informations relatives aux titres de créances négociables :

<https://www.banque-france.fr/fr/strategie-monetaire/marches/titres-creances-negociables>

Les informations marquées « Optionnel » peuvent ne pas être fournies par l'émetteur car la réglementation française ne l'impose pas

¹Dénomination commerciale des titres définis à l'article D.213-1 du Code monétaire et financier

1. DESCRIPTION DU PROGRAMME D'EMISSION

Articles D. 213-9, 1° et D. 213-11 du Code monétaire et financier et article 6 de l'Arrêté du 30 mai 2016 et les réglementations postérieures

| | | |
|-------------|---|---|
| 1.1 | Nom du programme | TOTALENERGIES CAPITAL, NEU CP (ID Programme 1660) |
| 1.2 | Type de programme | NEU CP |
| 1.3 | Dénomination sociale de l'Émetteur | TOTALENERGIES CAPITAL |
| 1.4 | Type d'émetteur | Entreprise non financière dans les conditions prévues à l'art. L 213-3.2 du CMF |
| 1.5 | Objet du programme | Optionnel |
| 1.6 | Plafond du programme | 500 000 000 EUR cinq cents millions EUR ou la contre-valeur de ce montant en toute autre devise autorisée |
| 1.7 | Forme des titres | Les titres du programme sont des titres de créances négociables, émis au porteur et sont inscrits en compte auprès d'intermédiaires autorisés conformément à la législation et à la réglementation française en vigueur. |
| 1.8 | Rémunération | <p>La rémunération est libre</p> <p>Indice(s) de référence : Les taux variables/révisibles sont indexés sur les taux usuels des marchés monétaires.</p> <p>Règle(s) de rémunération :</p> <p>La rémunération des NEU CP est libre, c'est-à-dire qu'elle pourra être à taux fixe, à taux variable ou révisable, ou structurée. Cependant, l'Émetteur s'engage à informer la Banque de France, à l'émission d'un NEU CP, lorsque la rémunération est liée à un indice ou varie en application d'une clause d'indexation qui ne porte pas sur un taux usuel du marché interbancaire, monétaire ou obligataire.</p> <p>A leur date de maturité, le principal des NEU CP doit toujours être égal au pair. Les taux des NEU CP peuvent être négatifs en fonction des taux fixes ou de l'évolution des indices usuels du marché monétaire applicables au calcul de leur rémunération. Dans ce cas, les montants effectivement remboursés aux porteurs des NEU CP après compensation avec les flux d'intérêts négatifs peuvent être inférieurs au pair.</p> <p>Dans le cas d'une émission comportant une option de remboursement anticipé ou de rachat, les conditions de rémunération du NEU CP seront fixées à l'occasion de l'émission initiale et ne pourront pas être modifiées ultérieurement, notamment à l'occasion de l'exercice de l'option de remboursement anticipé ou de rachat. Les titres émis dans le cadre de ce programme seront remboursés inconditionnellement au pair.</p> |
| 1.9 | Devises d'émission | Euro ou toute autre devise autorisée par la réglementation française applicable au moment de l'émission |
| 1.10 | Maturité | L'échéance des titres négociables à court terme sera fixée |

| | | |
|------|---|---|
| | | <p>conformément à la législation et à la réglementation française, ce qui implique qu'à la date des présentes, la durée des émissions de ces titres ne peut être supérieure à 1 an (365 jours ou 366 jours les années bissextiles).</p> <p>Les NEU CP peuvent être remboursés avant maturité en accord avec les lois et les réglementations applicables en France. Les NEU CP émis dans le cadre du Programme pourront comporter une ou plusieurs options de rachat par l'Émetteur (au gré de l'Émetteur, ou du détenteur, ou en fonction d'un (ou plusieurs) évènement(s) indépendant(s) de l'Émetteur et / ou du détenteur). L'option de remboursement anticipé ou de rachat de NEU CP, s'il y a lieu, devra être spécifiée explicitement dans le formulaire de confirmation de toute émission concernée.</p> <p>En tout état de cause, la durée de tout NEU CP assorti d'une ou de plusieurs de ces clauses, sera toujours, toutes options de remboursement anticipé ou rachat comprises, conforme à la réglementation en vigueur au moment de l'émission du dit NEU CP.</p> |
| 1.11 | Montant unitaire minimal des émissions | 150 000 EUR ou tout autre montant supérieur (ou la contrevaletur de ce montant en devises déterminée au moment de l'émission) |
| 1.12 | Dénomination minimale des Titres de créances négociables | En vertu de la réglementation, le montant minimum légal des titres de créances négociables émis dans le cadre de ce programme doit être de 150 000 euros ou la contrevaletur de ce montant en devises déterminée au moment de l'émission |
| 1.13 | Rang | <p>Senior Unsecured</p> <p>Information sur le rang :</p> <p>Les NEU CP constitueront des obligations directes, non assorties de suretés et chirographaires de l'Émetteur, venant au moins à égalité de rang avec les autres obligations actuelles et futures, directes, non assorties de sùreté et chirographaires de l'Émetteur, à l'exception de celles qui peuvent être obligatoirement privilégiées par la loi.</p> |
| 1.14 | Droit applicable au programme | Optionnel |
| 1.15 | Admission des TCN sur un marché réglementé | Non |
| 1.16 | Système de règlement-livraison d'émission | Euroclear |
| 1.17 | Notation(s) du programme | Non noté |
| 1.18 | Garantie | <p>Le programme est garanti par : TotalEnergies SE</p> <p>La garantie accordée est conforme aux dispositions de l'article D.213-5 du Code monétaire et financier.</p> <p>Type de garantie : 1st request</p> <p>Droit applicable : FRANCE</p> <p>La lettre de garantie figure en annexe</p> |

| | | |
|------|--|---|
| | | <p>Information(s) sur la garantie :</p> <p>Garantie inconditionnelle à première demande conforme à l'article D 213-5 du Code monétaire et financier donnée par la société TotalEnergies SE (voir Annexe I). Le montant (capital et intérêts) pouvant être émis dans le cadre du programme ne pourra à aucun moment excéder le montant non encore appelé de la garantie.</p> |
| 1.19 | Agent(s) domiciliataire(s) (liste exhaustive) | BNP PARIBAS |
| 1.20 | Arrangeur | Sans objet |
| 1.21 | Mode de placement envisagé | <p>Placement direct</p> <p>L'émetteur pourra ultérieurement remplacer un Agent Placeur, assurer lui-même le placement, ou nommer d'autres Agents Placeurs ; une liste à jour desdits Agents Placeurs sera communiquée aux investisseurs sur demande déposée auprès de l'émetteur</p> |
| 1.22 | Restrictions à la vente | Optionnel |
| 1.23 | Taxation | Optionnel |
| 1.24 | Implication d'autorités nationales | Banque de France |
| 1.25 | Contact(s) | <p>Opérations de Marché</p> <p>Adresse mail : frontoffice.treasury@totalenergies.com</p> <p>Corporate Finance / Debt</p> <p>Total-Treasury-Debt-Finance@totalenergies.com</p> |
| 1.26 | Informations complémentaires relatives au programme | Optionnel |
| 1.27 | Langue de la documentation financière faisant foi | Français |
| 1.28 | Notation(s) extra-financière(s) du programme | Sans objet |

2.A DESCRIPTION EMETTEUR

Article D. 213-9, 2° du Code monétaire et financier et article 7 de l'Arrêté du 30 mai 2016 et les réglementations postérieures

| | | |
|---------|--|---|
| 2.A.1 | Dénomination sociale de l'émetteur | TOTALENERGIES CAPITAL |
| 2.A.2 | Forme juridique, législation applicable à l'émetteur et tribunaux compétents | <p>Forme juridique : SA à CA de droit français</p> <p>Législation applicable : Entreprise non financière dans les conditions prévues à l'art. L 213-3.2 du CMF</p> <p>Tribunaux compétents : Droit français</p> |
| 2.A.3 | Date de constitution | 15/12/1999 |
| 2.A.4 | Siège social et principal siège administratif (si différent) | <p>Siège social : 2 Place Jean Millier - La Défense 6 92400 COURBEVOIE FRANCE</p> |
| 2.A.5 | Numéro d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés et LEI | <p>N° d'immatriculation : 428 292 023 RCS Nanterre</p> <p>LEI : 529900QI55ZLJVCMPA71</p> |
| 2.A.6 | Objet social résumé | La levée de fonds sur les marchés financiers (et la couverture de risques associée) pour contribuer au financement des sociétés de la compagnie TotalEnergies. |
| 2.A.7 | Renseignements relatifs à l'activité de l'émetteur | <p>TotalEnergies Capital est une filiale financière détenue à 99,9% par la société TotalEnergies SE. La société a pour activité principale de procéder à l'émission de titres de créance ou d'autres instruments sur les marchés financiers afin de financer les besoins généraux de TotalEnergies SE et de ses filiales. TotalEnergies Capital réalise également des opérations de change, principalement pour la couverture de ses intérêts en devises ainsi que dans le cadre d'opérations de change à terme avec des filiales. La société ne détient aucune filiale ou participation dans d'autres sociétés et ne dispose pas de succursale.</p> <p>Des informations complémentaires sur l'activité de l'émetteur peuvent être consultées dans le rapport financier 2024 disponible sur le site Internet du garant.</p> |
| 2.A.8 | Capital | <p>300 000,00 EUR</p> <p>Décomposition du capital : A la date de signature du présent document, le capital social se compose de 30 000 actions d'une valeur nominale de 10 euros, cf page 8 du Rapport financier annuel 2024 de TotalEnergies Capital.</p> |
| 2.A.8.1 | Montant du capital souscrit et entièrement libéré | 300 000,00 EUR |
| 2.A.8.2 | Montant du capital souscrit et non entièrement libéré | 0 EUR |
| 2.A.9 | Répartition du capital | <p>Référence des pages du rapport annuel ou document de référence :</p> <p>Des informations sur la répartition du capital de TotalEnergies Capital peuvent être consultées dans le rapport financier 2024 disponible sur le site Internet du garant, page 8, sous</p> |

| | | |
|----------|---|--|
| | | "Informations relatives au capital et à l'actionnariat, Structure et répartition du capital". Actionnaires : TotalEnergies SE (99,99 %) |
| 2.A.10 | Marchés réglementés où les titres de capital ou de créances de l'émetteur sont négociés | Non applicable |
| 2.A.11 | Composition de la direction | Frédéric AGNES, Président-directeur général Gwenola JAN, Administrateur Denis TOULOUSE, Administrateur Elodie TILMANT, Administrateur |
| 2.A.12 | Normes comptables utilisées pour les données consolidées (ou à défaut des données sociales) | Normes comptables utilisées pour les données sociales : Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions de la législation française et aux pratiques comptables généralement admises dans les sociétés commerciales. |
| 2.A.13 | Exercice comptable | Du 01/01 au 31/12 |
| 2.A.13.1 | Date de tenue de l'assemblée générale annuelle (ou son équivalent) ayant approuvé les comptes annuels de l'exercice écoulé | 04/04/2025 |
| 2.A.14 | Exercice fiscal | Du 01/01 au 31/12 |
| 2.A.15 | Réviseurs des comptes (commissaires aux comptes ou équivalent) ayant audité les comptes annuels de l'Émetteur | |
| 2.A.15.1 | Réviseurs des comptes (commissaires aux comptes ou équivalent) | Titulaire(s) : ERNST & YOUNG Audit 1/2, place des Saisons - La Défense, Cedex 1 92400 Courbevoie |
| 2.A.15.2 | Rapport des réviseurs des comptes (commissaires aux comptes ou équivalent) | Le rapport des commissaires aux comptes sur l'exercice 2024 peut être consulté p17 à 19 du rapport financier 2024, disponible sur le site Internet du garant. |
| 2.A.16 | Autres programmes de l'émetteur de même nature à l'étranger | TotalEnergies Capital peut également émettre sous les programmes de financement de dette obligataires suivants : Programme Euro Medium Term Note : 40 milliards EUR renouvelé le 10/09/2024 Programme Euro Commercial Paper : 3 milliards USD Programme Australian Medium Term Note : 2 milliards AUD Programme enregistré auprès de la Securities & Exchange Commission américaine (US SEC Registered Shelf) Programme US Commercial Paper : 17 milliards USD Le programme enregistré auprès de la Securities & Exchange Commission américaine (US SEC Registered Shelf) ne possède pas de plafond. |

| | | |
|--------|---|--|
| 2.A.17 | Notation de l'émetteur | Moody's : moodys.com/credit-ratings/TotalEnergies-Capital-credit-rating-600054764/summary |
| 2.A.18 | Information complémentaire sur l'émetteur | Optionnel |
| 2.A.19 | Notation(s) extra-financière(s) de l'émetteur | Optionnel |

2.B DESCRIPTION DU GARANT

Article D. 213-9, 2° du Code monétaire et financier et article 7 de l'Arrêté du 30 mai 2016 et les réglementations postérieures

| | | |
|-------|--|---|
| 2.B.1 | Dénomination sociale du Garant | TotalEnergies SE |
| 2.B.2 | Forme juridique, législation applicable au garant et tribunaux compétents | <p>Forme juridique :</p> <p>Société européenne (à conseil d'administration)</p> <p>Législation applicable :</p> <p>Entreprise non financière dans les conditions prévues à l'art. L 213-3.2 du CMF</p> <p>Tribunaux compétents :</p> <p>Droit français</p> |
| 2.B.3 | Date de constitution | 28/03/1924 |
| 2.B.4 | Siège social et principal siège administratif (si différent) | <p>Siège social :</p> <p>2, Place Jean Millier - La Défense 6 92400 Courbevoie FRANCE</p> |
| 2.B.5 | Numéro d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés et LEI | <p>N° d'immatriculation : 542 051180 RCS Nanterre</p> <p>LEI : 529900S21EQ1BO4ESM68</p> |
| 2.B.6 | Objet social résumé | <p>TotalEnergies est une compagnie multi-énergies intégrée mondiale de production et de fourniture d'énergies : pétrole et biocarburants, gaz naturel et gaz verts, renouvelables et électricité. Nos plus de 102 887 collaborateurs s'engagent pour fournir au plus grand nombre une énergie plus abordable, plus disponible et plus durable. Présente dans environ 120 pays, TotalEnergies inscrit le développement durable au cœur de sa stratégie, de ses projets et de ses opérations.</p> |
| 2.B.7 | Renseignements relatifs à l'activité du garant | <p>Pour 2024: Chapitres 1 et 2 du Document d'Enregistrement Universel 2024 (pages 5 à 130). La répartition de l'activité par secteurs et par répartition géographique (Note 3 Information sectorielle par secteur d'activité et Note 4 Information sectorielle par zone géographique est consultable respectivement en pages 468 et 476 sous Note 4 du Document d'Enregistrement Universel 2024.</p> <p>TotalEnergies DEU 2024 VF</p> <p>Pour 2023 : Chapitres 1 et 2 du Document d'Enregistrement Universel 2023 (pages 5 à 127). La répartition de l'activité par secteurs et par répartition géographique est consultable respectivement en pages 435 et 443 du Document d'Enregistrement Universel 2023.</p> <p>https://totalenergies.com/system/files/documents/2024-03/totalenergies_document-enregistrement-universel-2023_2023_fr_pdf.pdf</p> |
| 2.B.8 | Capital | <p>5 675 143 002,50 EUR</p> <p>Décomposition du capital : Au 30 mai 2025, le capital</p> |

| | | |
|----------------|--|--|
| | | <p>social de TotalEnergies SE est fixé à la somme de 5 675 143 002.5 euros et est représenté par 2 270 057 201 actions de 2,50 euros chacune. https://totalenergies.com/fr/mentions-legales#:~:text=TotalEnergies%20SE%2C%20Soci%C3%A9t%C3%A9%20Europ%C3%A9enne%2C%20au,le%20num%C3%A9ro%20542%20051%20180.</p> |
| 2.B.8.1 | Montant du capital souscrit et entièrement libéré | 5 675 143 002,50 EUR |
| 2.B.8.2 | Montant du capital souscrit et non entièrement libéré | 0 EUR |
| 2.B.9 | Répartition du capital | <p>Référence des pages du rapport annuel ou document de référence :</p> <p>Pour 2024 : Page 432 du Document d'Enregistrement Universel 2024</p> <p>Actionnaires :</p> <p>Salariés de la Compagnie (7,70 %) BlackRock, Inc. (6,10 %)</p> |
| 2.B.10 | Marchés réglementés où les titres de capital ou de créances du garant sont négociés | <p>Marché réglementé où les titres de capital sont négociés :</p> <p>Les titres de capital TotalEnergies SE sont cotés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sur les bourses de Paris (Euronext Paris : https://live.euronext.com/en/product/equities/FR0000120271-XPAN), de Londres (London Stock Exchange) et Bruxelles (Euronext Brussels) - sur le New York Stock Exchange sous forme d'ADR <p>Marché réglementé où les titres de créances sont négociés :</p> <p>Les obligations de TotalEnergies SE (maturités périodiques) sont cotés sur Euronext Paris : https://live.euronext.com/en/product/bonds</p> |
| 2.B.11 | Composition de la direction | <p>Référence des pages décrivant la composition de la direction : Page 189 du Document d'Enregistrement Universel 2024 (Chapitre 4 - Rapport sur le gouvernement d'entreprise)</p> <p>Une description détaillée du conseil d'administration est disponible sur le site internet du garant : https://www.totalenergies.com/fr/groupe/identite/gouvernance/conseil-administration</p> <p>Patrick POUYANNE, Président - Directeur Général</p> |
| 2.B.12 | Normes comptables utilisées pour les données consolidées (ou à défaut des données sociales) | <p>Normes comptables utilisées pour les données consolidées : IFRS</p> <p>Normes comptables utilisées pour les données sociales : réglementation comptable française en vigueur (règ</p> |

| | | |
|----------|---|--|
| | | lement ANC 2024-05) |
| 2.B.13 | Exercice comptable | Du 01/01 au 31/12 |
| 2.B.13.1 | Date de tenue de l'assemblée générale annuelle (ou son équivalent) ayant approuvé les comptes annuels de l'exercice écoulé | 23/05/2025 |
| 2.B.14 | Exercice fiscal | Du 01/01 au 31/12 |
| 2.B.15 | Réviseurs des comptes (commissaires aux comptes ou équivalent) ayant audité les comptes annuels du garant | |
| 2.B.15.1 | Réviseurs des comptes (commissaires aux comptes ou équivalent) | Titulaire(s) : ERNST & YOUNG Audit 1/2, place des Saisons - La Défense, Cedex 1 92400 Courbevoie PricewaterhouseCoopers Audit 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine |
| 2.B.15.2 | Rapport des réviseurs des comptes (commissaires aux comptes ou équivalent) | Pour 2024 : Pages 450-443 du Document d'Enregistrement Universel 2024 (comptes consolidés) et pages 618-621 (comptes sociaux) Pour 2023 : Pages 416-420 du Document d'Enregistrement Universel 2023 (comptes consolidés) et pages 588-591 (comptes sociaux) |
| 2.B.16 | Autres programmes du garant de même nature à l'étranger | TotalEnergies SE fait appel aux marchés de capitaux pour financer les besoins généraux de la Compagnie par l'émission d'instruments financiers long terme et court terme par l'intermédiaire d'entités centrales de financement (TotalEnergies Capital, TotalEnergies Capital International et toute autre entité créée à cet effet). Les titres émis bénéficient de la garantie de TotalEnergies SE. Les entités centrales de financement sont, au 31 décembre 2024, susceptibles d'émettre sur les programmes de financement suivants : Euro Commercial Paper, US Commercial Paper, NEU CP, US SEC-Registered Shelf (sans plafond) et programme EMTN (renouvelé en septembre 2024). Les plafonds sont actuellement de : Euro Commercial Paper : 3 milliards USD US Commercial Paper : 17 milliards USD Euro Medium Term Note : 40 milliards EUR NeuCP : 500 millions EUR |
| 2.B.17 | Notation du garant | S&P Global Ratings Europe Limited : disclosure.spglobal.com/ratings/en/regulatory/org-details/sectorCode/CORP/entityId/337129 |

| | | |
|---------------|---|---|
| | | Moody's : moodys.com/entity/755985/overview |
| 2.B.18 | Information complémentaire sur le garant | https://totalenergies.com/fr/actualites/communiques-presse |

3. CERTIFICATION DES INFORMATIONS FOURNIES

Articles D. 213-5 et D. 213-9, 4° du Code monétaire et financier et les réglementations postérieures

Certification des informations fournies pour l'émetteur TOTALENERGIES CAPITAL

| | | |
|-------|---|--|
| 3.A.1 | Nom et fonction de la ou des personne(s) responsable(s) de la documentation financière portant sur le programme TOTALENERGIES CAPITAL, NEU CP | Monsieur Denis TOULOUSE, Trésorier de la compagnie TotalEnergies, TotalEnergies Capital |
| 3.A.2 | Déclaration pour chaque personne responsable de la documentation financière portant sur le programme TOTALENERGIES CAPITAL, NEU CP | À ma connaissance, l'information donnée par l'émetteur dans la documentation financière, y compris la traduction (le cas échéant), est exacte, précise et ne comporte pas d'omissions de nature à en altérer la portée ni d'indications fausses ou de nature à induire en erreur |
| 3.A.3 | Date (JJ/MM/AAAA), lieu et signature | 18/06/2025 |

Certification des informations fournies pour le garant TotalEnergies SE

| | | |
|-------|--|---|
| 3.B.1 | Nom et fonction de la ou des personne(s) responsable(s) de la documentation financière pour le compte du garant portant sur le programme TOTALENERGIES CAPITAL, NEU CP | Monsieur Denis TOULOUSE, Trésorier de la compagnie TotalEnergies, TotalEnergies SE |
| 3.B.2 | Déclaration pour chaque personne responsable de la documentation financière pour le compte du garant portant sur le programme TOTALENERGIES CAPITAL, NEU CP | À ma connaissance, l'information donnée par le garant dans la documentation financière, y compris la traduction (le cas échéant), est exacte, précise et ne comporte pas d'omissions de nature à en altérer la portée ni d'indications fausses ou de nature à induire en erreur |
| 3.B.3 | Date (JJ/MM/AAAA), lieu et signature | 18/06/2025 |

ANNEXES

Les informations financières annexes de l'émetteur exposées à l'article D. 213-9 du Code monétaire et financier sont tenues à la disposition de toute personne qui en ferait la demande, conformément aux articles D. 213-13 du Code monétaire et financier et L.232-23 du Code de commerce

| | | |
|-----------------|--|--|
| Annexe 1 | Documents présentés à l'assemblée générale annuelle des actionnaires ou de l'organe qui en tient lieu² | Assemblée générale 2025 Assemblée générale 2024 Rapport annuel de l'exercice clos le 31/12/2023 |
| Annexe 2 | Autre document programme Année 2025 | 20250605 Lettre d'attestation NeuCP https://eucpmtn.banque-france.fr/neusgate/api/public/document/20245 |
| Annexe 3 | Autre document programme Année 2025 | 20250605 Garantie NeuCP https://eucpmtn.banque-france.fr/neusgate/api/public/document/20458 |
| Annexe 4 | Document d'enregistrement universel Année 2025 | Document d'enregistrement universel https://totalenergies.com/system/files/documents/totalenergies_document-enregistrement-universel-2024_2025_fr.pdf |
| Annexe 5 | Document d'enregistrement universel Année 2024 | https://totalenergies.com/system/files/documents/2024-03/totalenergies_document-enregistrement-universel-2023_2023_fr_pdf.pdf |
| Annexe 6 | Rapport annuel Année 2025 | https://eucpmtn.banque-france.fr/neusgate/api/public/document/19329 |
| Annexe 7 | Rapport annuel Année 2024 | https://publications.totalenergies.com/informations_emissions_obligataires/rapport_financier_annuel_2023_totalenergies_capital.xhtml |
| Annexe 8 | Rapport annuel / DEU du garant Année 2024 | https://totalenergies.com/system/files/documents/2024-03/totalenergies_document-enregistrement-universel-2023_2023_fr_pdf.pdf |